

## **NOTE DE PRESENTATION du Budget Primitif 2024**

### **1 . Eléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...**

Démographie : La commune compte 7017 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 population INSEE, chiffre servant de base au calcul des ratios en €/hab. (voir chapitre 10) pour les coûts comparés avec les autres communes de même strate (de 3500 à 10 000 hab.) que le Coteau.

Le budget 2024 de fonctionnement est fortement en hausse car il prend en compte l'inscription des travaux de réparation de l'espace des Marronniers grêlé.

Pour la section d'investissement est prévu un budget très prometteur réintégrant les projets en cours en incluant les crédits reportés de 2023.

Contexte budgétaire : application de l'instruction M57 au budget principal et son budget annexe des affaires économiques.

### **2 . Priorités du Budget**

Pour le budget d'investissement, l'opération pour la reconstruction de la Tribune et des vestiaires du Stade Bécot avec une autorisation de programme sur 2024 et 2025 et divers petits aménagements.

Pour les autres principaux chantiers, outre un programme de voirie des travaux sur le boulevard des ETINES ainsi que la création d'un parking au 80 avenue de la libération (travaux 2023 reportés sur 2024), on trouvera aussi la poursuite du Plan « arbres » et l'aménagement de la Guinguette. A noter également l'enveloppe habituellement nécessaire à l'acquisition de divers matériels, outillages, logiciels pour les services, ainsi que celle destinée au service informatique commun de Roannais Agglomération (DTNSI).

En recette, est prévue des cessions « parking Révillon » et « le site ilot Carnot pour 350k€ ». S'ajouteront en recettes les aides des Partenaires ci-dessous.

Concernant les subventions d'investissement, sont attendues environ 1 267 k€, pour la reconstruction de la tribune et des vestiaires du Stade Bécot (500k€ par la Région et 767k€ par l'état).

La Région Rhône Alpes Auvergne débloquera 211k€ et le Département de la Loire 80k€ pour une dotation grêle.

Le Département de la Loire soutiendra la commune pour les Berges du Rhins avec son enveloppe unique du mandat au titre des subventions versées aux Communes Urbaines et pour la sécurisation des abords des collèges.

Les priorités du budget de fonctionnement 2024 portent sur les dépenses obligatoires dont le personnel avec la répercussion annuel du point d'indice mais aussi sur les dépenses exceptionnelles de réhabilitation de l'espace des Marronniers grêlé. Sont prises en compte également les hausses de maintenance, d'assurance dommage aux biens, de participations au centre de supervision urbain de Roanne pour la vidéo protection ou au centre socio culturel.

En recettes, on citera cette année, un résultat reporté très important qui permet d'équilibrer le budget ainsi qu'une prévision de valorisation de travaux en régie de 163 k€ (plus élevée que l'année dernière).

### 3 . Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

Cette section est proposée équilibrée à **9 486 000,00€**

	M14 Rappel BP 2023	M57 Propositions BP 2024
Opération réelles	8 586 181,00 €	9 036 050,00 €
. Chapitre 011 " Charges à caractère général "	3 156 845,00 €	3 596 245,00 €
. Chapitre 012 " Charges de personnel "	3 784 200,00 €	4 024 750,00 €
. Chapitre 014 " Atténuation de produits "	40 000,00 €	35 000,00 €
. Chapitre 65 " Autres Ch. de gestion courante "	1 329 350,00 €	1 229 507,00 €
. Chapitre 66 " Charges financières "	130 386,00 €	146 648,00 €
. Chapitre 67 " Charges exceptionnelles "	25 400,00 €	3 900,00 €
. Chapitre 68 " Dotations amortissement et provisions "	120 000,00 €	-
Opérations d'ordre	640 921,00 €	449 950,00 €
. Chapitre 042 " Opérations de transferts entre sections " (amortissement des immobilisations)	340 921,00 €	349 950,00 €
. Chapitre 023 " Virement à la section d'investissement " (autofinancement complémentaire)	300 000,00 €	100 000,00 €

	M14 Rappel BP 2023	M57 Propositions BP 2024
Opération réelles	9 260 885,82 €	8 472 286,32 €
Chapitre 013 " Atténuation de charges"	121 000,00 €	98 000,00 €
Chapitre 70 " Prod. Des services et du domaine"	311 215,00 €	290 647,32 €
Chapitre 73 " Impôt et taxes"	6 120 979,00 €	
Chapitre 73 " Impôt et taxes" sauf 731		1 100 979,00 €
Chapitre 731 " fiscalité locale"		5 300 300,00 €
Chapitre 74 " Dotations et participations"	668 174,00 €	741 360,00 €
Chapitre 75 " Autres prod. de gestion courante"	549 517,82 €	941 000,00 €
Chapitre 76 " Produits financiers "	/	/
Chapitre 77 " Produits exceptionnels"	1 490 000,00 €	
Opérations d'ordre	198 096,00 €	216 910,00 €
Chapitre 042 " Opérations de transferts entre sections" (travaux régie, subv. réintégrée au résultat et charges à étaler	198 096,00 €	216 910,00 €
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement N-1 reporté	290 018,18 €	* 796 803,68€

\* Excédent reporté pour 2024 (suite à affectation des résultats 2023 en réserves pour 160 973,24 €)

## SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

Cette section est proposée équilibrée à **5 503 000,00 €**

	REPORTS	Propositions nouvelles	Cumul
Opération réelles	906 041,95 €	3 285 077,08 €	4 191 119,03 €
. Chapitre 16 " emprunts et dettes"	/	466 000,00 €	466 000,00 €
. Chapitre 20 " Immobilisations incorporelles"	89 114,40 €	106 200,00 €	195 314,40 €
. Chapitre 204 " Subvention équipement versée"	88 611,00 €	280 500,00 €	369 111,00 €
. Chapitre 21 " Immobilisations corporelles"	728 316,55 €	1 930 877,08 €	2 659 193,63 €
. Chapitre 23 " Immobilisations en cours"	/	500 000,00 €	500 000,00 €
. Chapitre 27 " Autres immobilisations financières"	/	1 500,00 €	1 500,00 €
Opérations d'ordre chapitre 040	/	216 910,00 €	216 910,00 €
. Neutralisation amortissement ACI médiathèque	/	49 950,00 €	49 950,00 €
. Travaux en Régie	/	163 030,00 €	163 030,00 €
. Subventions réintégrées au résultat	/	3 930,00 €	3 930,00 €
. Chapitre 041 Opérations patrimoniales	/	150 000,00 €	150 000,00 €
. Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement 2023	/	944 970,97 €	944 970,97 €

	REPORTS	Propositions nouvelles	Cumul
Opération réelles	1 690 039,68 €	3 213 010,32 €	4 903 050,00 €
. Chapitre 13 " Subvention d'investissement"	593 694,68 €	1 679 983,00 €	2 273 677,68 €
Listes des autres chapitres votés :	1 096 345,00 €	1 533 027,32 €	2 629 372,32 €
. Chapitre 10 " Dotations, fonds divers, réserves" (FCTVA, Taxe d'aménagement et réserves)*	/	667 727,32 €	667 727,32 €
. Chapitre 204 " Subvention équipement versée"	30 625,00 €	0,00 €	30 625,00 €
. Chapitre 024 " produits de cessions d'immob."	1 059 960,00 €	358 040,00 €	1 418 000,00 €
. Chapitre 16 " emprunts et dettes"	/	500 000,00 €	500 000,00 €
. Chapitre 27 " autres immob. financières"	5 760,00 €	7 260,00 €	13 020,00 €
Opérations d'ordre	/	599 950,00 €	599 950,00 €
. Chapitre 040 " Opérations de transferts entre sections " (amort. Immob. & ACI médiathèque)	/	349 950,00 €	349 950,00 €
. Chapitre 021 " Virement de la section de fonctionnement " (autofinancement)	/	100 000,00 €	100 000,00 €
. Chapitre 041 Opérations patrimoniales	/	150 000,00 €	261 000,00 €
* dont part affectée à l'investissement en réserves (1068) pour 160 973,24€			

#### 4 . Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

##### Présentation consolidée en € du budget général et du budget annexe des activités économiques

section	budget général	budget annexe	Totaux crédits ouverts en 2024
<b>Investissement</b>			
Dépenses et recettes	5 503 000	156 000	5 659 000
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses et recettes	9 486 000	188 000	9 674 000
cumuls en euros	14 989 000	344 000	15 333 000

#### 5 . Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les principales opérations d'investissement envisagées en 2024 y compris les restes à réaliser 2023 (hors travaux en régie) sont les suivantes en milliers d'euros :

Aménagement des berges de Rhins	547 k€
Travaux de voirie	528 k€
Tènement 80 avenue de la Libération	553 k€
Eglise Saint Marc et Parc Bécot	86 k€
Stade Bécot (début d'enveloppe étude)	545 k€
Renaturalisation de l'espace avec la plantation d'arbres	57 k€
Climatisation Espace des Marronniers	70 k€
Vidéoprotection (63) et aménagement cyclables Quai P. Semard (66)	129 k€
Ilot Carnot / Epora	350 k€
Autres petites opérations	76 k€
Acquisitions matériel (dont véhicules, informatique ...)	220 k€

#### 6 . Niveau d'épargne brute (ou Capacité d'Autofinancement CAF)

Le niveau d'épargne brut qui s'affiche à partir des prévisions budgétaires 2024 ressort négativement à 564 k€. Les travaux des marronniers se poursuivront début 2025 et seront dans les rattachements sur l'exercice suivant. Pour le marché des marronniers les lots relatifs à la création d'un parking feront l'objet d'une décision modificative pour un transfert de section, en investissement, le montant reste à définir.

#### 7. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Capital Restant Dû (CRD) constaté, à fin 2023 s'élevait à 4 098 998 €. Aucune extinction de prêt ne sera effective dans l'année.

Le budget primitif 2024 est proposé avec un recours à l'emprunt à hauteur de 500 k€, qui ne sera peut-être pas réalisé car d'autres cessions sont envisagées (site Bourrat et Tènement Parmentier).

Une ligne de trésorerie a été souscrite le 25 janvier 2024, avant le vote du budget, sous la forme d'un prêt relais permettant d'attendre le versement des subventions (Région, Etat, département et fonds vert) et de la cession du terrain de l'ex-piscine.

Le remboursement de l'annuité (en capital) sera de l'ordre de 449 600 € contre 396 683€ réalisé en 2023.

La typologie des prêts décrite dans le tableau de répartition de l'encours est très bonne puisque les 8 emprunts actuels constitutifs de la dette (dont 2 à taux révisibles) ne présentent pas de risque (classés en A1 selon l'appréciation de la charte « Gissler » de bonne conduite).

Ainsi, le capital restant dû au 31/12/2024, sans souscription de nouvel emprunt, devrait redescendre autour de 3,7 millions d'euros sauf si l'avancement des projets d'investissement évolue plus rapidement qu'envisagé.

## **8. Capacité de désendettement (ratio de solvabilité)**

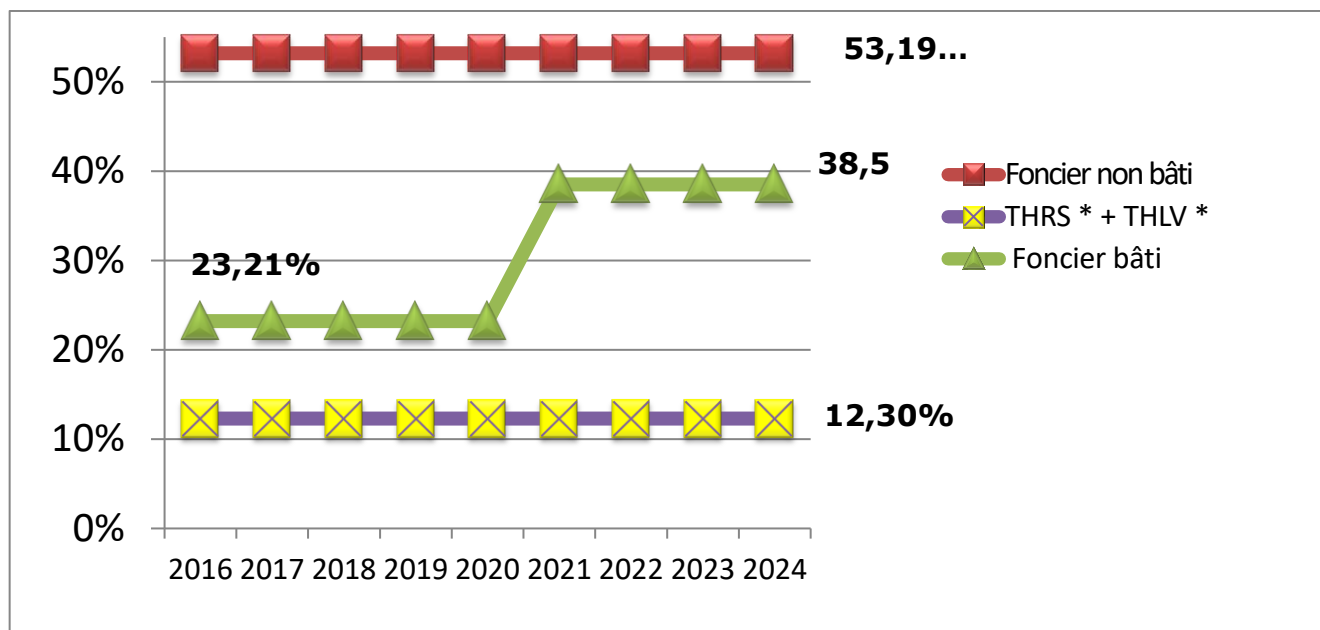
Elle donne l'indication en nombre d'années, d'autofinancement brut nécessaire au remboursement seul de la dette <sup>(4 098/ -564)</sup>.

Ainsi pour 2024, la capacité de désendettement estimée pourrait dépasser 9 années, sous réserve de souscription d'un nouvel emprunt.

## 9 . Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité restent identiques à ceux de 2023. Pour mémoire, la TFNB devant respecter la règle des liens entre les taux avec la TH ; seule la TFB était libre.

### POLITIQUE DE TAUX (%)



\* Taxe d'habitation sur résidences secondaires.

\* Taxe d'habitation sur les locaux vacants, délibération du 20 septembre 2022.

Les recettes liées à la fiscalité pour 2024 ont été estimées à 4 627 000 € comprenant le produit de la taxe d'habitation sur les locaux vacants à effet au 01-01-24 d'environ 43 k€ et la revalorisation de 3,9 % préconisée par l'Etat sur les bases de fiscalité suite à l'inflation.

A rappeler que le taux de TH applicable à cette THLV n'a pas fait l'objet d'une hausse de taux, malgré la possibilité offerte par l'administration fiscale dès 2023 de pouvoir le modifier en respectant les conditions de lien avec les taux de taxe foncière.

Lors de sa séance du 31 mai 2023, elle a voté l'imposition sur les friches commerciales (pour une application en 2024).

## 10 . Principaux ratios arrondis

Informations financières – ratios	Valeurs arrondies (pour 7017 hab.)
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>1267.72€/hab</b>
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>1207.39 €/hab</b>
3 Dépenses d'équipement brut / population	<b>498.07€/hab</b>
4 Encours de dette / population	<b>584,15 €/hab</b>
5 DGF / Population	<b>49.94 €/hab</b>
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	<b>44.11 %</b>
7 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / rec. réelles de fonct.	<b>110.50 %</b>
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	<b>41.25 %</b>
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	<b>48.38 %</b>
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	<b>-6.65 %</b>

### Commentaires :

Le ratio 1 montre les services rendus à la population. Le 2 les ressources réelles dont dispose la collectivité.

Les ratios 3 et 8 dévoilent le niveau d'investissement entrepris par la collectivité et le taux d'équipement (effort d'équipement au regard de sa richesse, travaux en régie compris)

Le ratio 4 mesure l'endettement de la collectivité et le 9 la charge de la dette comparée à sa richesse.

Le ratio 5 constate la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Le ratio 6 mesurant la charge de personnel, est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population.

Enfin, le ratio 7 est supérieur à 100 cela indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement car la Marge d'Autofinancement Courante n'est pas suffisante.

Le ratio 10 constate l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

## 11 . Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est décomposé comme suit :

Emplois budgétaires à temps complet : 78	Effectifs pourvus en ETPT / agents tit. :	61.73
Emplois budgétaires à temps non complet : 0	Effectifs pourvus en ETPT / agents tit. :	0

Agents non titulaires : 15	Effectifs pourvus en ETPT / agents non titul. :	9.38
----------------------------	---	------

(Remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel ou indisponible (maladie/maternité), accroissement temporaire d'activité, absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes)

Comparativement au BP précédent, les effectifs sont en baisse.

La masse budgétaire inscrite pour 2024, au chapitre de personnel 012 pour 4 024 750 € prend en compte l'augmentation naturelle « Glissement Vieillesse Technicité » correspondant à l'augmentation de la rémunération des agents découlant des avancements suivant ancienneté, ou de changement de grade ou de corps par le biais de concours ou promotion, ainsi que les autres facteurs d'évolution tels que la variation du point de la fonction publique, les modifications de mesures catégorielles statutaires (réformes de grilles...), et une marge pour pallier un besoin de personnel en cas de défaillance d'agents en cours d'année. Elle inclut aussi la charge du RIFSEEP suite à sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise en charge d'une partie de la mutuelle obligatoire et de la prévoyance (uniquement pour les agents ayant choisi l'adhésion aux produits proposés).

Une augmentation de 5 points d'indices majorés pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (décret du 28 juin 2023), ainsi qu'une augmentation du SMIC de 1.72% (taux prévisionnel).

Sont également compris 4 personnes en contrats privés « Parcours Emploi Compétence » (PEC).

Il est important de préciser que pour les PEC, l'Etat rembourse différemment les collectivités, suivant les profils (entre 40 à 60 %). Pour tous les agents de la commune, ce sera une participation de 40 % constatée par une recette au chapitre 74 qui ne réduit pas les montants affichés dans le chapitre 012 où sont comptabilisées les dépenses du personnel.

Le ratio 6 (voir chapitre 10) calculé en charges nettes de personnel (c'est-à-dire déduction faite des remboursements de frais pour accidents du travail ou maladie de longue durée estimés) s'affiche à 44.11 %.

Ce ratio est non significatif eu égard à un budget de fonctionnement 2024 très élevé par l'inscription annuelle de 1 M € pour réparation de l'espace des Marronniers. En neutralisant, notamment, cette prévision inhabituelle, le ratio atteindrait tout juste les 50 %.

ETPT = Equivalent temps plein annuel travaillé

RIFSEEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique